

La Région proche de vous

La Région a fait de la santé l'une de ses priorités, pour garantir à tous, tout particulièrement aux jeunes, l'accès à la prévention et aux soins.

> Parce qu'il est important de commencer sa sexualité en étant bien informé,

> Parce qu'il est essentiel de continuer à prévenir les infections sexuellement transmissibles,

> Parce que les grossesses adolescentes et les interruptions volontaires de grossesse chez les jeunes filles restent importantes,

La Région favorise l'information, l'écoute et l'accompagnement, et vous donne accès à une contraception anonyme, gratuite et proche de vous.

Vous êtes mineur(e) et vous avez des difficultés pour accéder à une contraception ?

Que vous soyez fille ou garçon, vous êtes concerné(e) par cette aide de la Région.

La Présidente de la Région Poitou-Charentes



Pour plus d'informations

Contactez votre infirmière ou votre médecin scolaire, votre assistante sociale, votre conseiller en insertion...

Pour tout renseignement :
Région Poitou-Charentes
Tél. 05 49 38 48 04

Rendez-vous également sur :
www.jeunes-poitou-charentes.fr
www.poitou-charentes.fr, rubrique santé-handicap

En savoir plus...

Permanence téléphonique régionale sur la contraception et l'IVG : Tél. 05 49 44 46 46, tous les jours de 13h à 17h.

Fil Santé Jeunes : Pour toute question et formation sur la contraception et la sexualité - Appels anonymes et gratuits (*coût d'une communication ordinaire à partir d'un portable*), 7j/7, de 8h à minuit.

Tél. 32 34 / Tél. 01 44 93 30 74
www.filsantejeunes.com

Site d'information sur la contraception
www.choisirsacontraception.org

Mouvement français pour le planning familial
www.planning-familial.org

Association française pour la contraception
www.contractions.org



Avec la participation :

du Conseil Régional de l'Ordre des Médecins, des Conseils Départementaux de l'Ordre des Médecins, du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens, du Conseil Régional de l'Ordre des Infirmiers, des laboratoires d'analyses de biologie médicale de Poitou-Charentes.

la contraception

Une affaire de **filles** et de **garçons**

**Ne laissez pas l'imprévu
prendre le dessus !**



S'informer



En parler



Se protéger



Choisir

La Région vous accompagne...



S'informer ...



« Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la prévention, la contraception et la sexualité »

La Région soutient **des actions de prévention dans les établissements scolaires et les structures d'accueil des jeunes**, pour répondre à toutes les questions que vous vous posez, dans un cadre décontracté.

En parler ...



Vous souhaitez parler de prévention, de contraception, de sexualité, de manière confidentielle ?

Des professionnels de santé sont à votre écoute pour vous aider et vous accompagner dans toutes vos démarches.

Parlez-en à votre médecin (*médecin généraliste, gynécologue ou pédiatre*) ou contactez les personnes ressources de votre établissement scolaire (*infirmière, médecin, assistante sociale*).

Se protéger ...



Parce qu'il n'y a pas de bonne contraception sans prévention efficace des infections sexuellement transmissibles, et notamment le Sida, lors de chaque rapport sexuel, **la Région met à votre disposition, gratuitement, des préservatifs masculins et féminins dans les établissements scolaires et lors des manifestations qu'elle soutient.**

N'hésitez pas à en demander à votre infirmière scolaire ou à l'animateur culturel de votre établissement.



Choisir ...

Pass' contraception

anonyme, gratuit et proche de vous



C'est quoi ?

Le Pass'contraception vous offre un droit à une consultation médicale, anonyme et gratuite, d'accès à la contraception et vous permet d'obtenir gratuitement la pilule contraceptive.

Pour qui ?

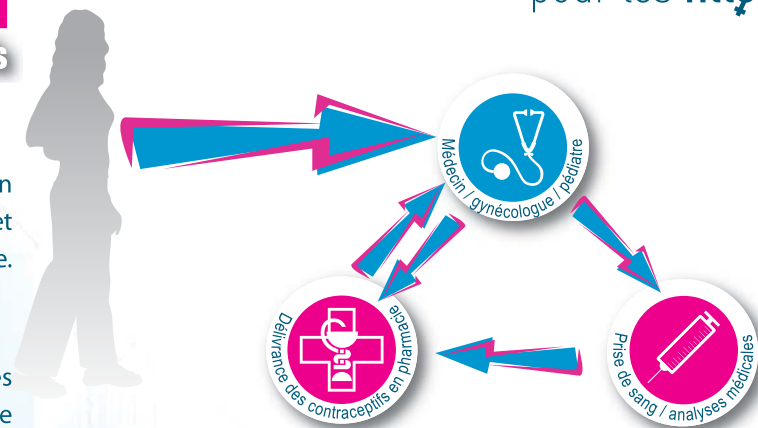
Le Pass'contraception s'adresse aux jeunes filles mineures qui ont des difficultés d'accès à la contraception et ce quel que soit leur situation (collégiennes, lycéennes, apprenties, jeunes filles sorties du système scolaire...).

Comment ça marche ?

- ① Vous vous adressez directement à un médecin généraliste, un gynécologue ou un pédiatre (votre médecin traitant ou un autre de votre choix).
- ② Le Pass'contraception pourra vous être proposé.
- ③ Avec ce Pass', la consultation médicale est gratuite, vous n'avancez pas d'argent. Le médecin pourra, en fonction de votre situation, vous prescrire la pilule la plus adaptée.
- ④ Avec ce Pass', si besoin est, le médecin peut demander une prise de sang et des analyses qui seront elles aussi gratuites.
- ⑤ Munie de ce Pass' et de l'ordonnance du médecin, vous vous rendez dans n'importe quelle pharmacie de la région pour récupérer votre contraceptif pour une durée de 3 mois renouvelable une fois.

guide d'étape

pour les filles



Oubli de pilule ? Absence ou rupture de préservatif ? Que faire ?

Si le rapport sexuel date de **moins de 72h**, vous pouvez prendre la « **pilule du lendemain** ».

Cette contraception d'urgence est **disponible dans toutes les pharmacies, les services des urgences des hôpitaux, les centres de planification et chez l'infirmier(e) de votre établissement scolaire**. Elle est **gratuite pour toutes les mineures et peut être délivrée sans autorisation parentale**.

Si le rapport sexuel date de moins de 48h, et qu'il y a un risque de contamination par le **virus du sida**, prenez **contact, le plus rapidement possible avec Sida Info Service (0 800 840 800 - appels anonymes et gratuits) ou directement avec le service des urgences le plus proche de chez vous : un traitement peut vous être rapidement proposé ainsi qu'un test de dépistage.**